



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 11 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq le onze avril à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : vendredi 04 avril 2025

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), François DUBOS (GOUTS), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Evelyne COURROS (TARTAS), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

Absents :

Thierry BIBES (LE LEUY), Muriel BERGES (LALUQUE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Claude LACOSTE (MEILHAN) a donné pouvoir à Patricia LOUBERE, Corinne ZELLER (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

Représentés :

Nicolas SAUGNAC représenté par François DUBOS (GOUTS)

Nombre de membres afférents	34
Nombre de membres en exercice	34
<u>Présents</u>	26
<u>Pouvoirs</u>	2
<u>Votants</u>	28

N° DEL20250411-016

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 : BUDGET ANNEXE DE LA ZA DE LALUQUE

Le Président présente au Conseil Communautaire le Budget annexe de la ZA de Laluque. Les principales caractéristiques sont les suivantes, après intégration des reports :

- La **section de fonctionnement** s'équilibre, en recettes et en dépenses, à un montant de **117 366,27 €**.



- La section d'investissement s'équilibre, en recettes et en dépenses, à un montant de **115 521,87 €**.

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	PREVISIONS
002	002	résultat fonct. reporté		002	002	résultat fonct. reporté	117 366,27
6015	011	Terrains à aménager		7015	70	vente terrains aménagés	
6045	011	Achat d'études	1 839,40				
65888	65	Autres charges gestion courante	5,00				
66111	66	intérêts d'emprunt					
71355	042	Variation du stock (annulation)	115 521,87	71355	042	variation terrains aménagés	
			117 366,27				117 366,27

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	Niv	intitulé	PREVISIONS	article	Niv	intitulé	PREVISIONS
001	001	résultat inv. reporté	115 521,87	001		résultat inv. reporté	
1641	16	emprunt		1641	16	emprunt	
168748	16	Remboursement de l'avance					
3555	040	Stock final - terrains		3555	040	variation du stock (annulation)	115 521,87
			115 521,87				115 521,87

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

L'approbation du budget annexe 2025 de la ZA de Laluque tel que ci-dessus présenté.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Laurent CIVEL